



Bièvre Liers Environnement

3, avenue de Verdun

38260 La Côte Saint-André

ARRIVÉ LE:

11 JUIL. 2018

Mairie La CÔTE ST ANDRÉ

Adhérent de la FRAPNA Isère,

du RENE (Réseaux Education Nature Environnement)

du GRAINE

La Côte Saint-André le 8 juillet 2018

Objet : Enquête d'Utilité Publique concernant la rénovation et l'extension de la STEP des Charpillates

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Nous avons pris connaissance des documents proposés à l'enquête publique concernant le projet de rénovation et d'extension de la station d'épuration des Charpillates et de l'adaptation des structures de transfert situées sur le territoire de 16 communes des plaines de la Bièvre et du Liers.

Les travaux envisagés sont de nature à améliorer l'état de l'assainissement sur le secteur à travers, entre autres, le raccordement de nouveaux secteurs ou communes, la mise en séparatif de réseaux de collectes eaux usées / eaux pluviales, l'amélioration des techniques d'assainissement.

Concernant le premier point, nous pensons notamment au raccordement envisagé de la commune d'Eydoche dont le lagunage disfonctionne gravement depuis des années (voir l'état actuel du ruisseau en sortie de lagunage).

Pour le deuxième point les travaux envisagés, entre autres, sur la commune de La Côte Saint-André éviteront la surcharge actuelle des bassins de traitement et permettront un meilleur rendement de la station.

Les mesures compensatoires proposées semblent à la hauteur des enjeux, relativement faibles sur la zone d'implantation de l'actuelle STEP et de son extension.

Nous pensons qu'il est important qu'un suivi rigoureux de l'ensemble des rejets dans le milieu naturel soit réalisé. Cela concerne :

- Le déversoir d'orage de Champier situé sur le périmètre de protection du captage AEP « La Vie de Nantoin », même si les premières études (pose d'un piézomètre entre le DÔ et le captage) semblent montrer que l'écoulement de la nappe au droit du déversoir d'orage ne se fait pas en direction du captage). Le captage « la Vie de Nantoin » fait cependant l'objet d'un programme de préservation au titre de la procédure « captages prioritaires ». A ce titre un suivi précis des rejets du DO de Champier nous semble important.
- Le déversoir d'orage de Commelle ainsi que le poste de relevage d'Ornacieux avec écoulement dans le ruisseau des Eydoches : l'étude estime que les charges rejetées en sortie de ces ouvrages seront inférieures aux charges

en sortie de la future STEP. Un suivi des rejets au cours des premières années de fonctionnement pourraient (ou non) le confirmer. Ceci nous semble important dans la mesure où ces deux ouvrages, bien que n'effectuant pas de rejets prévisibles dans la nappe phréatique, sont situés sur la zone de protection du captage AEP « Seyez et Donis » faisant également l'objet d'un plan d'action au titre de la procédure « captages prioritaires ».

- Le poste de relevage de Balbins avec déversement possible dans le ruisseau du Poipon. A signaler que le Poipon est situé sur la zone de sauvegarde AEP d'intérêt futur de Balbins (ZIF), identifiée par le projet de SAGE Bièvre Liers Valloire.
- Les rejets en sortie de STEP. La pose de 4 nouveaux piézomètres est envisagée autour de la STEP pour contrôler l'état de la nappe en cours d'infiltration et pour préciser la direction des flux. Cela nous paraît important dans la mesure où les flux sont susceptibles de se propager en direction de la zone de sauvegarde d'intérêt futur de Balbins (ZIF), dont il est question à l'alinéa précédent.

En espérant que ces quelques remarques retiendront votre attention, je vous prie de recevoir Monsieur le Commissaire Enquêteur mes meilleures salutations.

Christian Drevet, secrétaire association Bièvre Liers Environnement

